

L'AGENCE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 28 mars 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le Conseil a reçu le rapport écrit de la directrice générale pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 5 mars 2017, accompagné de la lettre de la directrice générale à la SCHL portant sur le rendement de l'Agence ainsi que sur le risque et le statut de conformité de nos clients pour le quatrième trimestre 2016, de même que la réponse de la SCHL. Une discussion s'en est suivie sur les perspectives de renouvellement des baux des clients sur un terrain de la Ville de Vancouver, le populaire programme de microsubventions « Rendre votre coop plus verte » de la FHCC, l'initiative de rénovation et d'amélioration de la SCHL et les plans de l'Agence pour administrer les programmes fédéraux de supplément au loyer pour les coopératives d'habitation en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard. La directrice, Opérations a indiqué que notre programme de bilan de santé annuel est maintenant présenté aux anciens clients.

FINANCES

Sur la recommandation du Comité des finances et de la vérification, le Conseil a approuvé les états financiers vérifiés pour l'exercice 2016 et le plan d'immobilisations quinquennal modifié. Tel que conseillé par le Comité, le Conseil a accepté de recommander au Membre la nomination de Marcil Lavallée comme vérificateur externe pour 2017. Le Conseil a également approuvé les états financiers internes pour la période se terminant le 31 décembre 2016.

GOVERNANCE ET RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil a examiné et approuvé quelques révisions apportées aux politiques de l'Agence sur les [communications](#), et les [plaintes et le règlement des différends](#), sur recommandation du Comité de gouvernance et des ressources humaines. Les administrateurs ont reçu le rapport de vérification de la conformité 2016, qui indique que l'Agence était conforme, à tous égards importants, aux clauses vérifiées de son entente avec la SCHL. Tel que recommandé par le Comité, le Conseil a autorisé le paiement de primes d'encouragement au personnel admissible pour l'année 2016 en fonction d'un taux d'atteinte de 95 % des principaux indicateurs de rendement établis par le Conseil pour l'année.

Le Conseil s'est réuni à huis clos pour effectuer l'évaluation de rendement de la directrice générale, approuver sa prime pour 2016 et établir sa rémunération pour l'année 2017.